activité pendant une année et qu'il est préférable de l'employer quelques semaines après sa préparation. Les quelques accidents éruptifs qui peuvent se produire sont ainsi évités. Le trouble qui se produit dans les flacons n'est nullement une indication de détérioration du sérum.

2o *Epidémies scolaires.*—Les cas de diphtérie sont sensiblement groupés autour des centres scolaires dans les quartiers populaires. Certains foyers ont eu une très longue durée malgré les mesures énergiques prises dans les écoles publiques.

Contamination d'école à école.—Il est vrai qu'on a pu constater dans certains cas une sorte de rebondissement de l'épidémie allant des établissements scolaires municipaux aux établissements libres.

Les établissements municipaux sont soumis à une surveillance très active et les enfants malades ou non guéris en sont écartés. Mais, qu'il survienne quelques cas dans un de ces établissements et les enfants incomplètement guéris ne pouvant plus y rentrer sont accueillis dans les écoles libres non surveillées et les contaminent.

Contamination par la rue.—D'autre part, dans les quartiers populaires, les enfants hors de l'école jouent ensemble. Ceux qui, guéris en apparence, mais conservant le bacille encore virulent, sont écartés de l'école, vagabondent librement dans les rues où ils contaminent les autres enfants.

Contamination par le secouage des tapis.—Enfin dans certaines rues parallèles et très voisines nous avons pu déceler des épidémies qui allant du côté pair d'une rue au côté impair de l'autre pouvaient s'expliquer par une contamination par les derrières de ces maisons où se font les secouages des tapis et des hardes.

La question est donc très complexe, mais elle est en même temps des plus importantes et ne concerne pas exclusivement la diphtérie, mais l'ensemble des maladies épidémiques pouvant atteindre les enfants des écoles.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de la poser et de proposer qu'elle soit mise à l'étude.

Cette étude, pour laquelle nous demandons le concours de nos collègues donnerait lieu à un rapport dont les conclusions pourraient être répandues sous la forme habituelle de ces prescriptions dans les milieux scolaires et même soumises à l'administration compétente.

F. MARIE-DAVY.